



Assemblée générale

AG/11038

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-cinquième session
66^e et 67^e séances plénières
Matin et après-midi

/...

Dans la résolution sur l’assistance au peuple palestinien⁵, l’Assemblée se félicite des résultats de la Conférence internationale sur le soutien à l’économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) le 2 mars 2009, au cours de laquelle les donateurs ont annoncé des contributions d’environ 4,5 milliards de dollars. Elle demande aux donateurs qui n’ont pas encore converti en décaissement leurs promesses d’aide financière de bien vouloir transférer ces fonds aussitôt que possible et encourage tous les donateurs à accroître l’aide qu’ils apportent directement à l’Autorité palestinienne.

L’Assemblée souligne le rôle que jouent tous les instruments de financement, notamment le Mécanisme palestino-européen de gestion de l’aide socioéconomique de la Commission européenne et le Fonds d’affectation spéciale de la Banque mondiale, pour ce qui est d’aider directement le peuple palestinien. Le représentant d’Israël a expliqué sa position sur ce texte alors que l’Observateur permanent de la Palestine l’a commenté à deux reprises.

/...

REFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

Pour l’examen de cette question, l’Assemblée générale était saisie des rapports du Secrétaire général sur les questions suivantes: **sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (A/65/344); renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/65/82-E/2010/88)**; Fonds central d’intervention pour les urgences humanitaires (A/65/290); coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement (A/65/35); assistance au peuple palestinien (A/65/77); ...

/...

⁵ A/65/46;

Déclarations

/...

M. RIYAD H. MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a rappelé que, depuis le lancement, par l'Autorité palestinienne, de son plan biennal, en 2009, l'assistance internationale avait principalement porté sur le renforcement des capacités institutionnelles, afin de se préparer à la fin « inévitable » de l'occupation israélienne et de renforcer des institutions opérationnelles, transparentes et responsables d'un État souverain et viable. Ainsi, en dépit des obstacles constants dressés par la puissance occupante, il est prévu que d'ici à 2013, le budget palestinien n'ait plus besoin d'un appui extérieur. Il a rappelé le contenu d'un rapport publié en septembre dernier par la Banque mondiale dans lequel il est dit que la croissance économique conjuguée aux réformes place les Palestiniens sur la voie de l'indépendance dans un proche avenir; le seul obstacle étant les politiques destructives d'Israël. Selon un rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les performances de l'économie palestinienne sont loin d'avoir atteint leur plein potentiel.

Mais le tableau le plus sombre reste celui de la bande de Gaza, où le blocus illégal imposé par Israël a eu un impact profond sur tous les aspects de la vie quotidienne de ses habitants, a déploré M. Mansour. Tout en reconnaissant l'augmentation du nombre d'articles autorisés, il a assuré que ces mesures étaient loin de répondre à ce qui a été demandé à la puissance occupante. La délégation a également dénoncé l'expansion des colonies de peuplement et la multiplication des points de routiers. Les pratiques israéliennes, a affirmé l'Observateur permanent, ont coûté 9 milliards de dollars de revenus potentiels à l'économie palestinienne, au cours des six dernières années. Il n'est pas possible d'aborder la question de l'assistance internationale au peuple palestinien sans évoquer celle des pertes occasionnées par l'occupation israélienne. L'heure est venue pour la communauté internationale de mettre fin à cette perte de ressources « tragique et inutile » et à l'occupation israélienne.

/...

M. AHMED AL-JARMAN (Émirats arabes unis) ... Évoquant enfin la situation dans les territoires palestiniens occupés, le représentant a estimé à 262,7 millions de dollars le montant de l'assistance de son pays au peuple palestinien, rien qu'en 2009.

/...

M. GARY QUINLAN (Australie) ... Après avoir assuré que sa délégation voterait en faveur des résolutions présentées aujourd'hui, le représentant a indiqué que son gouvernement accorderait, pour les trois prochaines années, 18 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que 20 millions de dollars à l'Autorité palestinienne, rien que cette année, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale.

/...

Explications de position

Le représentant d'Israël a indiqué que la résolution sur l'assistance au peuple palestinien est constructive, contrairement aux textes habituellement présentés. Il a rappelé que pendant les neuf premiers mois de l'année 2010, Israël a étendu les heures d'ouverture des points de passage de Gaza pour intensifier le mouvement. Ainsi, au cours de l'année 2010, le PIB a cru de 9% en Cisjordanie et de 6% à Gaza. Pourtant, Gaza reste une zone de laquelle partent, de façon continue, des tirs de roquettes, a-t-il dénoncé, avant d'émettre des réserves face à une résolution qui ne tient pas suffisamment compte de la sécurité, notamment pour la politique d'aide à Gaza. Néanmoins, malgré ses réserves, Israël se joint au consensus, a dit le représentant en souhaitant que les négociations bilatérales permettent de concrétiser la vision de deux États vivant côté à côté dans la paix et la sécurité.

/...

Déclarations

/...

L'Observateur de Palestine a remercié les États Membres qui ont adopté par consensus les résolutions présentées aujourd'hui, notamment celle qui porte sur l'assistance au peuple palestinien. Il leur a demandé une fois encore de redoubler d'efforts et de contraindre la puissance occupante à se rallier au consensus international selon lequel l'occupation israélienne constitue une entrave à la paix au Moyen-Orient. Il a rappelé à Israël les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Rejetant le tableau positif brossé par le représentant d'Israël en Cisjordanie, qui a essayé, selon lui, de faire croire que la situation y était plutôt encourageante, l'observateur a dénoncé les « actes de terreur » perpétrés par la puissance occupante.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel